



NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL

AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE

THIS REVISION SUPERSEDES NOTICES OF TEMPORARY APPROVAL S.WA-T2014 and S.WA-T2014 revision 1, 2 and 3.

CETTE RÉVISION REMPLACE LES AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE S.WA-T2014 ET S.WA-T2014 revision 1, 2 et 3.

Manufacturer: Liquid Transfer Systems Ltd.
Mississauga, Ontario

Fabricant: Liquid Transfer Systems Ltd.
Mississauga, Ontario

Distributor: LTS Sales Ltd.
7790 Alfred Ave.
Montreal, Québec

Distributeur: LTS Sales Ltd.
7790 Alfred Ave.
Montréal, Québec

or

ou

1325 Shawson Drive
Mississauga, Ontario
L4W 1C4

1325 Shawson Drive
Mississauga, Ontario
L4W 1C4

Type of Device: Dispensers for liquified propane gas (LPG).

Appareil: Distributeurs pour gaz propane liquéfié (GPL).

Model Number:
FG-34 (Mechanical, automatic zero reset, indicating delivered volume only)

N° de modèle:
FG-34 (Enregistreur mécanique - retour à zéro automatique - volume livré, seulement)

FG-124 (Mechanical, automatic zero reset, price computer - Kienzle)

FG-124 (Enregistreur mécanique, retour à zéro automatique - calculateur de prix - Kienzle)

FG-124-VR (Mechanical, automatic zero reset, price computer Veeder-Root 2002E, VR10M or VR-10 computer)

FG-124-VR (Enregistreur mécanique - retour à zéro automatique - calculateur de prix - Veeder Root 2002E, VR10M ou VR10)

FG-124-VRN (Mechanical, automatic zero reset, litres only, non-computer-Veeder-Root VR-101 non-computer)

FG-124-VRN (Enregistreur mécanique - retour à zéro automatique - indicateur de volume en litres, seulement - Veeder-Root VR-101 non-calculateur)

FG-124-E (Kraus Electronic, automatic zero reset, price computer) with or without electronic calibrator.

FG-124-E (Enregistreur électronique, Kraus retour à zéro automatique, calculateur de prix) avec ou sans appareil d'étalonnage électronique.

FG-124-EA (Kraus Electronic, automatic zero reset price computer with Automatic Temperature Compensation) and with gross volume electronic calibrator.

FG-124EA (Enregistreur électronique, Kraus avec compensateur automatique de température, retour à zéro automatique, calculateur de prix) et avec appareil d'étalonnage électronique pour de volume brut.

All these models may be assembled as twin dispensers when equipped with a solenoid valve.

Rating: 5 to 50 LPM

Application: Use in trade is permitted for the purposes of dispensing measuring and establishing a charge for the liquid propane delivered to motor-vehicles.

Description: These liquid propane (LPB) dispensers have a special LPG (Schwelmer) piston meter with pressure differential valve, excess flow valve, back check valve, vapour elimination system and fine mesh filter. Registers are mechanical computing or non-computing with automatic zero reset or electronic computing with automatic zero rest, with or without automatic temperature compensation (ATC).

All models are intended for retail applications in either, attended or self-service operations.

Approved models card or key control systems which are compatible may be used in the self-serve application.

Specifications for Installation and Use:

A dispenser for liquified propane motor fuel that has a buried supply line from storage to the dispenser shall be installed with a product return line and the product return line shall be provided with a liquid filler valve with 1 3/4" ACME male thread so that the delivery nozzle of a master meter may be connected to it and propane returned to storage at a rate of up to 45 L/M.

Tous les modèles peuvent être assemblés comme modèles jumelés lorsqu'une vanne solénoïde y est incorporée.

Débit: 5 à 50 lpm.

Utilisation: l'utilisation commerciale est autorisée aux fins de distribution, de mesure et de facturation pour le propane liquéfié, livré aux véhicule-automobiles.

Description: Ces distributeurs pour le propane liquéfié (LPG) sont équipés d'un compteur à piston spécial pour le LPG (Schwelmer) ayant une soupape à pression différentielle, valve régulateur de débit, valve à clapet non retour, éliminateur de vapeur, un tamis à maille fine. Les enregistreurs sont: mécaniques/calculateurs ou non-calculateurs de prix avec retour à zéro automatique ou électronique/calculateurs de prix avec retour à zéro automatique, avec ou sans compensateur électronique automatique de température (ATC).

Tous les modèles sont destinés à être utilisés pour la vente au détail, soit au postes d'essence avec préposé ou au libre-service.

Les modèles approuvés d'installations actionnées par clé ou par carte qui sont compatibles peuvent être raccordées pour usage au postes libre-service.

Spécification pour l'installation et l'utilisation: Un distributeur de propane liquéfié, pour les véhicules moteurs, avant une ligne d'alimentation sous terre, du réservoir d'entreposage au distributeur, devra être installé avec une ligne de retour du produit et celle-ci devra être équipée d'une vanne ayant des filets mâles genre ACME de 1 3/4" permettant le raccord de la tuyère du compteur étalon afin que le propane liquéfié puisse être retourné dans le réservoir à un régime d'au moins 45 L/M.

Special Conditions: These devices are exempt from Section 247 of the Weights and Measures Regulations. Each new device is to be initially inspected with each repaired device is to be tested with propane using pipe prover or master meter of a design acceptable to the Legal Metrology Branch.

Manner of Use: Use in trade is permitted in accordance with sound measurement practice and with instructions for use provided by the manufacturer.

Required Marking: Markings shall be shown on all devices of the type described in Part 1 hereof in accordance with the applicable requirements of the Weights and Measures Regulations.

Other Terms and Conditions. Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this temporary approval expires June 1, 1986, or upon approval being granted or denied pursuant to sub-section 3 (1) of the Weights and Measures Act, whichever occurs first. Upon expiry of this temporary approval, all devices which have been installed for use in trade under its authority shall be removed from service or, if approval has been granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act, shall be modified as necessary to conform to all terms and conditions specified in that approval. Prior to any sale of devices of the type described in Part 1 hereof, all of the terms and conditions specified in this Part shall be made known by the seller in writing to the purchaser.

Reference No. G6953-S634

Conditions particulières: Cet appareil est exempté des exigences à l'article 247 du règlement sur les poids et mesures. Chaque appareil nouveau doit être initialement inspecté et chaque appareil révisé doit être éprouvé à l'aide de propane en utilisant un tube étalon ou un compteur étalon de type et de modèle approuvé par la Direction de la Métrologie légale.

Modalité d'utilisation: L'utilisation commerciale est autorisée selon les pratiques établies dans le domaine de la mesure et selon le mode d'emploi fourni par le fabricant.

Inscription prescrites: Tous les appareils du type décrit à la Partie I ci-dessus devront porter les inscriptions pertinentes prescrites par le règlement sur les poids et mesures.

Autres conditions: A moins que le sous-signé n'autorise par écrit une prolongation, la présente approbation temporaire demeure en vigueur jusqu'au 1er juin 1986 ou, jusqu'au moment où l'approbation est, soit accordée, soit refusée, conformément au paragraphe 3(1) de la Loi sur les poids et mesures, la première des deux échéances à survenir. Tous les appareils qui ont été installés aux fins d'utilisation commerciale en vertu des présentes, devront être retirés du service ou, si une approbation définitive est accordée conformément au paragraphe 3(1) de ladite Loi, tous les appareils devront subir les modifications précisées dans les conditions d'approbation définitive lors de l'expiration de la présente approbation temporaire. Préalablement à toute vente d'un appareil du type décrit à la Partie I ci-dessus, le vendeur devra faire connaître par écrit à l'acheteur toutes les conditions susmentionnées.

N° de référence: G6953-S634

W.R. Virtue
MAR 29 1984

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale